



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Forie, dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc, Di Marco, Maire

Date de la convocation : 06/03/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : BELDENT Anne, BERNARD Tatiana, COLLIN Michel, DI MARCO Michèle, DI MARCO Jean Luc, TARRIT Jean Marc, VALENCON Maurice, FERRAGNE Michel

Absent(s) excusé(s) : OLLIER Adelinbe CHANTELAUZE Alain, COLLANGE Frédéric

Procuration (s) :

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : FERRAGNE Michel

ORDRE DU JOUR : Voir délibération

Questions diverses :

- Suite au départ à la retraite de Martine Chevarin et sur la longue maladie de Sylvie Robert, discussion sur une prochaine embauche et les modalités liées à ce nouvel emploi.
- Fermeture de l'auberge à compter du 15 avril. Une réunion aurait eu lieu mais la commune n'a pas été prévenue alors que depuis le début nous sommes partie prenante avec la cocom. Je pense que c'est toujours nous qui avons choisi les gérants. A suivre

Décisions du Maire : Néant

En note préliminaire, Mr le Maire rappelle que le **compte de gestion** constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée. Lors de ce vote un président (e) est élu par le conseil. Le maire doit se retirer au moment du vote.

Délibération n° 2025-17-03-13 : APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET GENERAL 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent de passer dans ses écritures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier, pour l'exercice 2024 du budget suivant :

- Budget général,
-

Délibération n° 2025-17-03-14 - APPROBATION COMPTE DE GESTION CAISSE DES ÉCOLES

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans

ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent de passer dans ses écritures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier, pour l'exercice 2024 du budget Caisse des écoles.

Délibération n° 2025-17-03-15 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 SUR L'EAU

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent de passer dans ses écritures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier, pour l'exercice 2024 du budget suivant :

- Budget des Eaux,
-

Délibération n° 2025-17-03-16 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent de passer dans ses écritures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier, pour l'exercice 2024 du budget suivant :

- Budget assainissement,

Délibération n° 2025-17-03-17 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 POUR LE BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne BELDENT délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressé par M. Jean-Luc DI MARCO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général se résumant ainsi :

- **Budget général :**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reporté		61 196.46	9 640.70			51 555.76
Opération de l'exercice	241 708.83	271 472.56	14 053.43	35 284.41	255 762.26	306 756.97
TOTAUX	241 708.83	332 669.02	23 694.13	35 284.41	265 402.96	311 912.73
Résultat de clôture		90 960.19	11 590.28			79 369.91
RAR			45 983.84	7 500.00	38 483.84	
TOTAUX CUMULÉS	241 708.83	332 669.02	23 694.13	35 284.41	265 402.96	311 912.73
RESULTATS DÉFINITIFS		90 960.19	11 590.28			79 369.91

Constate pour la comptabilité principale du budget général les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2025-17-03-18- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne BELDENT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Jean-Luc DI MARCO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget de la caisse des écoles se résumant ainsi :

- **Budget caisse des écoles :**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reporté		18 388.06				
Opération de l'exercice	39 012.13	15 325.25				
TOTAUX	39 012.13	33 713.31				
Résultat de clôture	5298.82					
RAR						
TOTAUX CUMULÉS	39 012.13	33 713.31				
RESULTATS DÉFINITIFS	5 298.82					

Constate pour la comptabilité annexe du budget de la Caisse des écoles les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2025-17-03-19- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne BELDENT délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressé par M. Jean-Luc DI MARCO, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget des Eaux se résumant ainsi :

- **Budget des eaux :**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reporté		50 275.97		51 924.36		102 200.33
Opération de l'exercice	16 656.11	25 158.67	36 000.33	8175.00	52 656.44	33 333.67
TOTAUX	16 656.11	75 434.64	36 000.33	60 099.36	52 656.44	135 534.00
Résultat de clôture		58 778.53		24 099.03		82 877.56
RAR			14 174.06		14 174.06	
TOTAUX CUMULÉS	16 656.11	75 434.64	36 000.33	60 099.36	52 656.44	135 534.00
RESULTATS DÉFINITIFS		58 778.53		24 099.03		

Constate pour la comptabilité annexe du budget des Eaux les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2025-17-03-20- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne BELDENT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Jean-Luc DI MARCO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget assainissement se résumant ainsi :

- **Budget assainissement :**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reporté		28 170.69		44 339.85		72 510.54
Opération de l'exercice	13 225.98	17 754.28	21 916.00	16 673.73	35 141.98	34 428.01
TOTAUX	13 225.98	45 924.97	21 916.00	61 013.58	35 141.98	106 0938.55
Résultat de clôture		32 698.99		39 097.58		71 796.57
RAR			5 315.00	7 429.25		2 114.25
TOTAUX CUMULÉS	13 225.98	45 924.97	21 916.00	61 013.58	35 141.98	106 0938.55
RESULTATS DÉFINITIFS		32 698.99		39 097.58		71 796.57

Constate pour la comptabilité annexe du budget assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2025-17-03-21- AFFECTATION RÉSULTATS 2024 BUDGET GENERAL

- **Budget général :**

AFFECTATION RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	29 763.73
B- Résultat antérieur reporté	61 196.46
C- Résultat à affecter (A+B- hors restes à réaliser)	90 960.19
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 11 590.28
E- Soldes des restes à réaliser d'investissement	- 38 483.84

Besoin de financement (D+E)	26 893.56
AFFECTATION	90 960.19
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	26 893.56
2) Report en fonctionnement R002	64 066.63

Délibération n° 2025-17-03-22- AFFECTATION RÉSULTATS 2024 BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

- **Budget caisse des écoles :**

AFFECTATION RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	- 23 686.88
B- Résultat antérieur reporté	18 388.06
C- Résultat à affecter (A+B- hors restes à réaliser)	- 5 298.82
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	0.00
E- Soldes des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement (D+E)	0.00
AFFECTATION	0.00
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00
2) Report en fonctionnement R002	0.00
DEFICIT REPORTE D 002	- 5 298.82

Délibération n° 2025-17-03-23- AFFECTATION RÉSULTATS 2024 BUDGET DE L'EAU

- **Budget eau :**

AFFECTATION RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	8 502.56
B- Résultat antérieur reporté	50 275.97
C- Résultat à affecter (A+B- hors restes à réaliser)	58 778.53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 24 099.03
E- Soldes des restes à réaliser d'investissement	- 14 174.06
Besoin de financement (D+E)	0,00
AFFECTATION	58 778.53
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
2) Report en fonctionnement R002	58 778.53

Délibération n° 2025-17-03-24- AFFECTATION RÉSULTATS 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT

- Budget assainissement :

AFFECTATION RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	4 528.30
B- Résultat antérieur reporté	28 170.69
C- Résultat à affecter (A+B- hors restes à réaliser)	32 698.99
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 39 097.58
E- Soldes des restes à réaliser d'investissement	+ 2 114.25
Besoin de financement (D+E)	0.00
AFFECTATION	32 698.99
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
2) Report en fonctionnement R002	32 698.99

Délibération n° 2025-17-03-25- ACCEPTATION QUART DES CRÉDITS

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant des dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 remboursement d'emprunts) : **92 603.27 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **23 150.81 €**, soit 25% de 102 743.97 – 9640.70 -500 = **92 603.27 €**

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

760 € au compte 2135 - 115

Délibération n° 2025-17-03-26- PARTICIPATION ÉLÈVES COMMUNE DE VALCIVIERES

Le Conseil Municipal a délibéré comme les années précédentes sur la participation demandée à la commune de Valcivières, pour leurs élèves scolarisés à La Forie.

Il a été décidé de fixer la participation de la commune de Valcivières à la somme de 250 € par élève.

Le nombre d'élèves de Valcivières scolarisés à la Forie pour l'année scolaire 2024-2025 est de 7 ; la contribution de la commune s'élève donc à 250 X 7 = 1750 €.

Fin de séance à 22 heures.